



Démission pour mise à pied conservatoire

Par **Nathalie7794**, le **27/02/2024** à **19:56**

Bonjour, étant en mise à pied conservatoire depuis le 7 février 2024, j'ai été contrainte de me mettre en maladie pour dépression le 8 février de la même année. Mon arrêt se terminant le 27 et n'ayant aucune nouvelle de mon employeur, j'ai dû me remettre en arrêt. Ma question est... si je pose ma démission, toucherai-je mon ancienneté ? J'ai 7 ans d'ancienneté dont 2 ans en CDD... la nouvelle société en poste nous a repris avec notre ancienneté au 1^{er} janvier 2024.... merci de m'éclairer car je ne sais plus quoi faire

Par **janus2fr**, le **28/02/2024** à **07:56**

[quote]

j'ai été contrainte de me mettre en maladie pour dépression

[...]

j'ai dû me remettre en arrêt

[/quote]

Bonjour,

Il me semblait que seul un médecin pouvait mettre un salarié en arrêt maladie ?

[quote]

toucherai-je mon ancienneté

[/quote]

Que voulez-vous dire ? Comment peut-on "toucher" son ancienneté ?

Par **Marck.ESP**, le **28/02/2024** à **08:15**

Effectivement, comment pouvez-vous d'autorité vous mettre ou vous remettre en arrêt ?

Votre médecin prend des risques, car il n'a pas à faire ce que lui demande un salarié.